

ESPAGNE



1) Présentation du pays

Données géographiques

Superficie: 504.782 km²

Capitale : Madrid

Principales villes : Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Bilbao

Langues du pays : Espagnol, langues régionales (Basque, Catalan, Galicien, Valencien)

Monnaie : Euro

Fête nationale : 12 octobre (découverte de l'Amérique)

Données démographiques

Population : 46,4 millions d'habitants

Espérance de vie : 80,2 pour les hommes, 86,1 pour les femmes

Taux d'alphabétisation : 98 %

Religions : catholiques (80 %), athées ou agnostiques 17 %, autres religions 3 %

Données économiques

Taux de croissance : 3,2 %

Taux de chômage : 22,3 %

Taux d'inflation : 0,6 %

Parts des principaux secteurs d'activités dans le P.I.B. :

Agriculture : 2,7 %, Industrie : 26,1 %, Services : 72,8 %

Systeme politique : Monarchie parlementaire constitutionnelle.

2) Système scolaire :

La politique de l'éducation est sous la responsabilité de plusieurs institutions : le ministère de l'Éducation et les différents gouvernements des 17 Communautés Autonomes.

En Espagne, il y a plusieurs langues officielles : le castillan (l'espagnol), le catalan, le basque et le galicien. Dans les Communautés Autonomes qui ont leur propre langue (la Catalogne, la Communauté de Valence, les Iles Baléares, le Pays Basque, une partie de la Navarre, ou la Galice) les études secondaires s'enseignent en espagnol et dans la langue régionale.

Le nouveau système régi par la LOE (Ley Orgànica de Educación) est subdivisé comme suit :

- Enseignement infantile : *educación infantil* (0 à 3 ans et 3 à 6 ans).
- Enseignement primaire : *educación primaria* (6 à 12 ans).
- Enseignement secondaire : *educación secundaria obligatoria* (12 à 16 ans).
- Enseignement secondaire supérieur sanctionné par le baccalauréat ou formation professionnelle de *grado medio* (16 à 18 ans).
- Enseignement supérieur.

L'enseignement obligatoire commence à 6 ans et se termine à 16 ans. À la fin de l'enseignement obligatoire, les élèves reçoivent le titre de « *graduado en educación secundaria obligatoria* ». Ce titre permet l'accès à l'enseignement secondaire supérieur général pour préparer le « *bachillerato* » ou à la formation professionnelle spécifique de « *grado medio* ».

Le contrôle est continu pour les deux types de formation ; dans le premier cas, le jeune reçoit le titre de « *bachiller* » (trois filières : artistique, sciences et technologie, humanités et sciences sociales), dans le deuxième cas, le jeune reçoit le titre de « *técnico* » dans la spécialité correspondante.

INFANTIL	MATERNELLE
3-4 años 1º Educación Infantil 4-5 años 2º Educación Infantil 5-6 años 3º Educación Infantil	PS Petite Section MS Moyenne Section GS Grande Section
PRIMARIA	ELEMENTAIRE
6-7 años 1º Primaria 7-8 años 2º Primaria 8-9 años 3º Primaria 9-10 años 4º Primaria 10-11 años 5º Primaria 11-12 años 6º Primaria	CP Cours Préparatoire CE1 Cours Élémentaire 1 CE2 Cours Élémentaire 2 CM1 Cours Moyen 1 CM2 Cours Moyen 2

SECUNDARIA /BACHILLERATO	COLLÈGE / LYCÉE
12-13 años 1º de la ESO (1) 13-14 años 2º de la ESO 14-15 años 3º de la ESO 15-16 años 4º de la ESO (3) 16-17 años 1º de Bachillerato 17-18 años 2º de Bachillerato (5)	6ème Sixième 5ème Cinqième 4ème Quatrième 3ème Troisième (2) 2de Seconde 1ère Première (4) Terminale (6)

(1) ESO = Educación Secundaria Obligatoria

(2) Dans le système français, à la fin de la troisième, les élèves passent un examen appelé Brevet des Collèges

(3) La fin de la seconde française, l'équivalent de la 4º de la ESO, est le moment de la demande d'homologación al Título de Graduado en Educación Secundaria Obligatoria.

(4) Dans le système français, à la fin de la Première, les élèves passent certaines épreuves du Baccalauréat, comme le français par exemple.

(5) En fin de Terminale, équivalent a 2º de Bachillerato, l'élève demande l'homologación al Título de Bachiller.

(6) A la fin de la Terminale, les élèves passent le BACCALAUREAT qui permet d'accéder à l'Université, française ou espagnole, aux études supérieures.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle initiale comprend deux cycles de formation :

- une formation de niveau intermédiaire (*grado medio*)
- une formation de niveau supérieur (*grado superior*) auquel on accède soit après le *grado medio* soit après le *Bachillerato*.

3) Système de santé :

Il existe deux possibilités pour accéder aux soins en Espagne : passer par le système de santé publique, gratuit et accessible à tous, ou bien opter pour le système de santé privé.

Système public de santé

Une large majorité d'espagnols ont recours au système public d'assurance santé appelé **Insalud** (Instituto Nacional de Gestion Sanitaria). Chaque salarié cotise obligatoirement au système de santé public espagnol. Les médecins de la Sécurité sociale espagnole sont des salariés, qui travaillent pour l'institut national de la gestion sanitaire. Ils ne sont donc pas payés directement par le patient, ce qui permet d'avoir des tarifs relativement homogènes d'un médecin à l'autre.

Quelle couverture santé vous fournit Insalud ?

Lors d'une consultation, **les soins dentaires et optiques ne sont pas pris en charge par Insalud**. Il est donc nécessaire de souscrire une assurance privée ou une complémentaire santé (mutuelle) pour être remboursé.

Pour cela il faut faire une demande auprès du centre médical le plus proche afin de demander **l'attribution d'un médecin traitant**. La Sécurité sociale espagnole impose le médecin traitant, ainsi que le centre de santé (en général, le plus proche du domicile).

Vous n'avez donc pas le choix du médecin traitant mais vous pouvez en revanche choisir de consulter votre médecin le matin ou l'après-midi. Une fois ce choix effectué, il ne pourra être changé. Le médecin traitant se charge de vous diriger vers un médecin spécialiste si besoin.

Système privé de santé

Adhérer à une mutuelle

Le salarié cotise à la Sécurité sociale espagnole et adhère en parallèle à une mutuelle. Cette mutuelle possède son propre réseau d'hôpitaux, de cliniques et de laboratoires. L'accès aux soins se fait donc plus rapidement que dans le système public. L'adhésion à la mutuelle est payante.

Pour bénéficier de la gratuité des soins, il est indispensable de passer par un médecin de la Sécurité sociale espagnole qui envoie l'assuré vers un spécialiste (dans le réseau public ou privé).

Cotiser auprès d'un assureur privé

L'assuré peut se rendre chez n'importe quel médecin et dans n'importe quelle clinique. Ses soins lui seront totalement remboursés en fonction des modalités de son contrat d'assurance.



Coût de la vie : plus bas par rapport à la France

Transports : possibilité de prendre les transports en commun nombreux et accessibles, location de vélos.

Repas :

Le matin, une petite collation composée d'une boisson (café, thé, lait ou jus de fruits) accompagnée d'un encas.

Vers 11h, une collation composée d'une boisson, pain avec charcuterie, tomate et huile d'olives.

Vers 15h, le déjeuner avec une entrée, un plat et un dessert ou tapas.

Vers 17h, un goûter plutôt sucré.

Vers 21h / 22H, le dîner avec une entrée, un plat et un dessert ou tapas.

Savoir vivre et politesse : salut, ponctualité sont de rigueur et convivialité, respect des personnes âgées et inclusion des personnes handicapées.

Intérêts d'un point de vue culturel : le Palais de l'Alcazar, la Tour d'Or, Place d'Espagne, la Cathédrale et la Giralda, le Barrio Santa Cruz, Triana, centre Historique de Séville, les arènes.

Langue : Avoir les bases de la langue Espagnole

Carte Européenne de santé

Vaccinations obligatoires : se renseigner auprès de la structure d'accueil.